

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Mardi 20 Décembre 2022

*Effectif du conseil communautaire : 110 membres*

*Membres en exercice : 110*

*Quorum : 56*

*Membres présents : 70*

*Pouvoirs : 15*

*Membres votants : 85*

*Date de la convocation : 14/12/2022*

*L'an deux mille vingt-deux et le mardi vingt décembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.*

**Etaient présents :** Jean-Michel ADELIN, André ANTHIERENS, Bernard AUBRY, Marie-Line BACHELOT, Valéry BEURIOT, Jean-Noël BONNEVILLE (Suppléant de Philippe BOULLIER), Roger BONNEVILLE, Guillaume BOULAYE, Danielle CAMUS, Sébastien CAVELIER, Louis CHOAIN, Manuel CHOLEZ, Pascal COGNIN, Camille DAEL, Jean-Claude DANIEL, Philippe DANNEELS, Jean-Luc DAVID, Charles-Edouard DE BROGLIE, Patrick DELANOUE, Jean-Pierre DELAPORTE, Sylvie DESPRES, Pascal DIDTSCH, Claudine DODELANDE, Myriam DUTEIL, Gérard FAUCHE, Bernard FORCHER, Franck GIFFARD, Martine GOETHEYN, Nicolas GRAVELLE, Valérie GUYOMARD (Suppléant de Joël DESCAMPS), Marie-Christine JOIN-LAMBERT, Pascal LAIGNEL, Jean-Pierre LE ROUX, Marie-Françoise LECLERC, Lucette LECLERCQ, Didier LECOQ, Françoise LEDUC, Gérard LELOUP, Gérard LEMERCIER, Sébastien LERAT, Janine LEROUVILLE, Dominique MABIRE, Céline MACHADO, Jean-Louis MADELON, Didier MALCAVA, Georges MEZIERE, Christelle MONNIER, Josette MUSSET, Nadia NADAUD, Brigitte PANNIER, Frédérique PARIS, Mickaël PEREIRA, Olivier PIQUENOT, Jean-Jacques PREVOST, Françoise PREYRE, Colette RODRIGUE, Sébastien ROEHM, Jean-Claude ROUSSELIN, Yves RUEL, Frédéric SCRIBOT, Pascal SEJOURNE, Claude SPOHR, Michel THOUIN, Marie-Lyne VAGNER, André VAN DEN DRIESSCHE, Jacques VIEREN, Jean-Louis VILA, Jean-Baptiste VOISIN, Philippe WATEAU, Guillaume WIENER.

**Etaient absents/excusés :** Francis AGASSE, Christian BAISSE, Caroline BEAUMONT, Sandrine BOZEC, Françoise CANU, Dominique CIVEL, Philippe COUTEL, Guillaume CROMBEZ, Delphine DELACROIX-MALVASIO, Christian DESLANDE, Jean DUTHILLEUL, Sara FERAUD, Claude GEORGES, Jean-Marie GOSSE, Jean-Louis GROULT, Patrick HAUTECHAUD, Eric JEHANNE, Jean-Bernard JUIN, Patrick LHOMME, Donatien PETIT, Françoise ROCFORT, Ulrich SCHLUMBERGER, Nicolas SEYS, Denis SZALKOWSKI, Françoise TURMEL.

**Pouvoirs :** Michel AUGER Donne procuration à Yves RUEL, Anne BARTHOW Donne procuration à Nicolas GRAVELLE, Sabrina BECHET Donne procuration à Frédérique PARIS, Frédéric DELAMARE Donne procuration à Valéry BEURIOT, Edmond DESHAYES Donne procuration à Jean-Claude ROUSSELIN, Michèle DRAPPIER Donne procuration à Jean-Louis MADELON, Pascal FINET Donne procuration à Frédéric SCRIBOT, Sonia GUEDON Donne procuration à Sébastien ROEHM, Jocelyne HEURTAUX Donne procuration à Sylvie DESPRES, Rémy LECAVELIER DESETANGS Donne procuration à Lucette LECLERCQ, Yannick LUCAS Donne procuration à Manuel CHOLEZ, Philippe MATHIERE Donne procuration à Jean-Pierre LE ROUX, Jean PLENECASSAGNE Donne procuration à Sébastien CAVELIER, Bruno PRIVE Donne procuration à Georges MEZIERE, Josiane VARAISE Donne procuration à Philippe DANNEELS.

## **Délibération n° 221/2022 : Programme LEADER 2023-2027 (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) – Désignation de représentants au comité de programmation**

Afin de conduire la préparation de la candidature du Groupement d’Action Locale (GAL) Pays de Bernay, de Conches, du Neubourg et du Sud de l’Eure, deux membres ont été désignés afin de représenter l’Intercom Bernay Terres de Normandie au comité de pilotage LEADER.

Suite au dépôt de la candidature au programme 2023-2027 auprès de la Région Normandie, il convient, sous réserve de sélection du GAL par la Région Normandie, de désigner les représentants de l’Intercom Bernay Terres de Normandie, au comité de programmation du Pays de Bernay, de Conches, du Neubourg et du Sud de l’Eure.

Le Comité de programmation constitue l’organe de décision du GAL. Il a pour mission d’être le garant de la stratégie LEADER et de la bonne utilisation des fonds européens (décision sur les demandes de subvention LEADER, pilotage et évaluation de la stratégie et de la gouvernance, pilotage des actions de coopération et de communication).

Sa composition reflète la diversité socio-économique du territoire de projet et les équilibres territoriaux. Il est composé de 8 membres publics et de 12 membres privés. Un ensemble de suppléants sera constitué, comprenant 1 élu par collectivité partenaire et 12 membres privés.

Les membres publics sont désignés par les conseils communautaires des quatre collectivités (2 représentants titulaires et 1 représentant suppléant issus de chaque territoire). Les membres privés sont cooptés sur proposition du Comité de Pilotage au regard de leurs expertises sur chacun des axes stratégiques du GAL.

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**

Vu l’article 31 du règlement (UE) du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes pour les fonds européens ;

Vu la notification de sélection du Groupe d’Action Locale du Pays de Bernay, de Conches, du Neubourg et du Sud de l’Eure à l’Appel à Manifestation d’Intérêt LEADER adressée par la Région Normandie le 20 mai 2022 ;

Vu la délibération 27/2022 en date du 16 mars 2022 relative à la désignation de représentants au programme LEADER 2023-2027 ;

Vu la délibération 204/2022 en date du 22 novembre 2022 relative à l’élaboration d’une candidature au programme européen 2023-2027 ;

Considérant l’éligibilité du GAL du Pays de Bernay, de Conches, du Neubourg et du Sud de l’Eure à l’appel à projet LEADER 2023-2027 ;

Considérant l’appel à candidatures (AAC) pour devenir territoire LEADER 2023-2027 lancé par la Région Normandie le 21 juin 2022 ;

Considérant l’avis favorable du Comité de Pilotage du 14 novembre 2022 définissant les modalités de fonctionnement du partenariat entre les quatre collectivités constituant le GAL du Pays de Bernay, de Conches, du Neubourg et du Sud de l’Eure ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **DECIDE** en application de l'article L2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations qui ne le requièrent pas obligatoirement ;
- ✓ **DESIGNE** deux titulaires et un suppléant comme représentants de l'Intercom Bernay Terres de Normandie au comité de programmation LEADER :
  - **Monsieur BEURIOT Valéry (titulaire)**
  - **Monsieur CHOAIN Louis (titulaire)**
  - **Madame MABIRE Dominique (suppléante)**

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
70	15	85	0	85	0	85

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme au registre des  
délibérations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20221220-221\_2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2022